

Quels investissements pour la caisse intercommunale de pension ?

La CIP, caisse intercommunale de pension et de prévoyance assure les collaborateurs et collaboratrices de la commune de Saint-Légier.

Les cotisations sont prélevées sur les salaires déduits du montant de coordination de 14'100.- chez les employé-e-s de plus de 23 ans, en pourcent du salaire cotisant à hauteur de 8% pour les employé-e-s et 16% pour l'employeur. A ce pourcentage élevé de participation de l'employeur, il est nécessaire de rajouter 3% des salaires cotisants versés par l'employeur pour une période allant de 2014 à 2031 afin de renflouer la caisse et assurer le taux de couverture de la CIP.

Les comptes de l'année 2015 montrent que l'employeur, commune de Saint-Légier, a versé la somme de 628'264,45 à la CIP pour ses employé-e-s qui ont à leur tour versé 264'532,40, soit un total de **892'796,85**.

La CIP a adopté une politique de répartition de ses placements en deux grands domaines : l'investissement immobilier qui représente 26% des placements de la CIP et pour le reste, des placements en actions et en obligations.

Je me permets d'interpeller la municipalité en la priant de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1- Sachant que, comme démontré par une étude du GSsA, les caisses de pensions investissent entre 0,5 et 1,5% de leurs avoirs dans les multinationales de l'armement, quelle est la part des placements que la CIP effectue dans ce type de multinationales ?
- 2- Sachant que la caisse de pension de l'Etat de Genève a donné de strictes directives d'investissement pour la gestion de ses fonds, quels sont les moyens à disposition de notre commune pour interdire au fonds de pension géré par les Retraites Populaires vaudoises, d'alimenter les producteurs d'armes ?
- 3- Enfin, ainsi que l'a démontré la Fondation Ethos, des solutions existent pour que les fonds de pension investissent vertueusement avec un bon rapport, hors des armes, des OGM, du nucléaire, du tabac, des jeux de hasard et de la pornographie. Qu'en est-il des investissements de la CIP ?

Cette interpellation est déposée conjointement dans les Conseils communaux de Saint-Légier et de Blonay.

Pour le groupe des Verts et Ouverts
Marie-France Vouilloz Burnier

